



Assemblée Générale du 17 décembre 2024

Les statuts de l'UATL prévoient qu'un adhérent n'assistant pas à l'Assemblée générale peut donner un pouvoir à un autre adhérent de son choix. Mais pour être valable ce pouvoir doit être nominatif. Vous ne pouvez donc pas le laisser en blanc. Un adhérent assistant à l'AG peut recevoir jusqu'à 5 pouvoirs au maximum. Le quorum à atteindre est de 25% des effectifs des adhérents, présents ou représentés.

BON POUR POUVOIR

Je, soussigné(e),

NOM :

Prénom :

N° adhérent :

donne pouvoir à :

NOM :

Prénom :

N° adhérent :

pour me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire de l'Université Angevine du Temps Libre le 17 décembre 2024**, et à cet effet, prendre part à toutes les délibérations et participer à tout vote organisé au cours de cette Assemblée.

Fait à _____, le _____

« Bon pour pouvoir » (Mention à reproduire à la main) :

Signature